



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-03-2026 /

Dossier complet le : 27-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015921/KK P

1 Intitulé du projet

Rehabilitation du complexe hospitalier de Brie-Comte-Robert

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GROUPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE

N° SIRET

26770005200298

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

Fraslin

Raison sociale

Groupe Hospitalier Sud Ile de France

Type de société (SA, SCI...)

☐ Etablissements publics

☒ Monsieur

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la rehabilitation de l'actuel complexe hospitalier de Brie-Comte-Robert, avec l'ajout d'une chaufferie commune et d'un local de livraison électrique commun. Le futur complexe hospitalier est composé d'un bâtiment dédié à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) abritant 150 places d'hébergement (3 niveaux sans sous-sol) et d'un bâtiment hospitalier abritant les unités d'hospitalisation, le centre d'imagerie et le service d'accueil des urgences (3 niveaux avec un sous-sol partiel). D'autres bâtiments annexes abriteront les fonctions support (production technique, garage, plateforme déchets, etc). Les aménagements extérieurs comprennent un parking de plain-pied de 180 places, une cour logistique, des aménagements paysagers avec un jardin pour l'EHPAD avec un espace de deambulation aménagé et accessible PMR, et finalement des accès pour les externes différenciés (S.M.U.R V.S.A.V, visiteurs, personnel, logistique, piétons, EHPAD, Hopital, etc.). Le bâtiment actuel du site hospitalier seront démolis, excepté le bâtiment principal de la Roseraie, pour permettre la réalisation du projet. Une partie du site de projet fera l'objet de ventes foncières ultérieures (environ 1,8 hectare au Nord du site) et les bâtiments en sont

4.2 Objectifs du projet

L'objectif fixe pour le projet est de reconstruire sur lui-même le complexe hospitalier de Brie-Comte-Robert, afin d'élargir les prestations de l'hôpital local actuellement implanté. Le projet permet notamment : - D'élargir l'offre de soins tous publics avec une antenne d'accueil des urgences de jour, la mise en place d'un entre d'imagerie et de services de médecine et de rééducation, - De penser une organisation urbaine plus compacte qui permettra de libérer du foncier en centre-ville mais aussi de mutualiser des services de chaufferie et de livraison électrique, - De préserver l'allée de tilleuls repérée comme alignement d'arbres classés dans le PLU communal. Le projet permet ainsi d'augmenter sa capacité d'accueil : - Une capacité d'accueil de l'hôpital passant de 63 lits actuels (33 lits en médecine et 30 lits Soins de Suite et de Readaptation (SSR)) à 105 lits projetés (30 lits en médecine polyvalente, 30 lits Soins Médicaux et de Readaptation Geriatrique (SMRG), 15 lits en médical post-urgence, 15 lits en court séjour geriatrique et 15 lits en Hopital De Jour (HDJ)) - Un EHPAD passant d'un total de 223 places (129 places classiques, 12 places temporaires, 42 places en unité protégée, 14 places en hébergement renforcé ainsi que 14 places dans le pôle d'activité et de soins adaptés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la rehabilitation d'un site aujourd'hui deja occupe par un complexe hospitalier : - Maintien du batiment principal existant (La Roseraie) et conservation de son usage d'EHPAD, - Demolition des autres batiments (environ 7 520 m² de SDP demolie), - Construction d'un nouveau batiment d'EHPAD (RDC, R+1 et R+2 ainsi qu'un local technique en edicule R+3, pour une SDP totale d'environ 7700 m²), - Construction d'un nouveau batiment d'hopital (RDC, R-1, R+1 et R+2 pour une SDP total d'environ 7000 m²). Les travaux sont prevus entre fin 2027 et fin 2029 : PHASE 1 : - Devoiemment des reseaux du pavillon Chaussy et de l'accueil de jour - Creation de la voirie definitive pour servir de voirie de chantier - Creation des stationnements pour le pavillon Chaussy et le chantier - Creation du chemin pieton entre le pavillon Chaussy et l'accueil de jour - Realisation des installations de chantier PHASE 2 : - Realisation des travaux de l'EHPAD - Creation des equipements d'une sous-station pour le batiment Roseraie - Mutation du SSI de La Roseraie vers le nouvel EHPAD PHASE 3 : - Demenagement des EHPAD Chantepie et Javouhey vers le nouvel EHPAD - Mise en service de la sous-station du batiment Roseraie - Demarche et preparation des travaux de demolition PHASE 4 : - Desamiantage et demolition du batiment Chantepie en priorite - Desamiantage et demolition des batiments Javouhey et divers pavillons - Demarche et preparation des travaux de l'Hopital PHASE 5 : - Realisation des travaux de l'Hopital PHASE 6 : - Demontage des installations de chantier - Realisation des VRD entre l'EHPAD et l'Hopital - Realisation des espaces verts entre l'EHPAD et l'Hopital - Demolition du pavillon Chaussy Le chantier sera conduit selon le referentiel

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra : - D'etendre la capacite d'accueil et les services proposes par l'hopital actuel, - D'etendre la capacite d'accueil de l'EHPAD, - De preserver l'alignement remarquable de tilleuls present au centre du site, - De centraliser les differents acces au site depuis la rue Saint-Christophe et l'avenue Beau. Le stationnement ouvert au public est reparti en plusieurs points du site et entierement prevu en plain-pied. Il comprend 180 places vehicules legers dont 5 places PMR, 6 places en depose-minute et 30 places velos. En phase d'exploitation, l'extension de la capacite d'accueil et de services du complexe hospitalier peut engendrer une augmentation de la frequentation routiere, estimee a environ 800 veh/j sur l'avenue Beau et environ 360 veh/j sur le chemin Saint-Christophe (trafic moyen journalier annuel - en TMJA). De plus, les acces au complexe hospitalier seront modifies : ils ne se feront plus par la rue Petit de Beauverger mais par l'avenue Beau, ainsi qu'un acces sur Saint-Christophe pour les urgences. L'accès piéton est libre depuis la voie publique, avec des cheminements piétons à travers les espaces verts qui permettent de rejoindre les différents services du complexe. Les eaux pluviales seront gerees selon le principe de collecte, de stockage et d'infiltration sur site de toutes les eaux pluviales sans rejet au reseau. Les temps de vidange pour la pluie trentennale sont inferieurs a 24h evitant ainsi tout risque de proliferation du moustique tigre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (comprenant division, demolition, autorisation prevue par l'article L. 2223-5 du CGCT, autorisation ERP) / Procedure DLE (declaration) / Procedure ICPE (declaration).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain emprise du projet	(4,5, hectares)
Nombre d'etages maximal	(2,7,
hauteur maximale	hectares) (R+2 avec local
Nombre de sous-sols	technique en edicule,
Surface en pleine terre avant	etages) (13,4, metres) (1,
Surface en pleine terre apres	sous-sol semi-enterre
Nombre total de places de	
stationnement avant	
Nombre total de places de stationnement apres	
Nombre total de places de stationnement apres (depose-minute)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 17 Voie : Rue Petit de Beauverger

Lieu-dit :

Localité : 17 Rue Petit de Beauverger 77170 Brie-Comte-Robert

Code postal : 77170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°36'20"E Lat. : 48°41'37"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de Brie-Comte-Robert, approuve le 18 decembre 2012 et dont la derniere procedure a ete approuvee le 27 decembre 2024, indique au droit du projet un zonage UT (zone urbaine

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est la Basse Vallée de l'Yerres (à 2 km au Sud-Ouest du site de projet).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'APPB le plus proche se situe à 10 km au Nord-Ouest du site de projet (Iles de la Marne de la boucle de Saint-Maur).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville de Brie-Comte-Robert a établi un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 4 ^e échéance (2024-2029) approuvé le 25 juin 2024. Ce PPBE traite notamment de la RD319 et ne concerne pas le site de projet. Deux autres PPBE concernent la commune : le PPBE de 4 ^e échéance du Département de Seine-et-Marne et le PPBE de 4 ^e échéance des grandes infrastructures
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de projet est à proximité immédiate du périmètre de protection commun à trois monuments historiques : - Les ruines du vieux château, - L'église Saint-Etienne, - L'Hotel Dieu (ancienne chapelle). Le site de projet est également à proximité immédiate du site patrimonial remarquable de Brie Comte Robert qui recouvre un tronçon de l'avenue Beau
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Brie-Comte-Robert est couverte par le PPRI de l'Yerres
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de l'Yerres a été approuvé le 18 juin 2012 (site de projet hors aléa et hors zonage réglementaire).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site de projet intercepte un ancien site industriel de la base de données CASIAS : l'Hopital de Brie-Comte-Robert recense pour ses activités hospitalières. Il intercepte également une zone d'anomalie géochimique dans laquelle les sols contiennent naturellement des teneurs en métaux élevées. Finalement, les cartographies pédogéochimiques du Bassin parisien renseignent au droit du projet un
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site de projet intercepte la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de Champigny.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche correspond a la Zone de Protection Speciale (ZPS - directive oiseaux) Sites de Saint-Denis a environ 15 km au Nord du site de projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a necessiter des prelevements directs dans les masses d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'EHPAD ne comporte pas de sous-sol et n'est pas sujet au remonte de nappe Pour l'hopital, un sous-sol semi enterre sera realise, avec un niveau bas a 83,3 m NGF. Le rapport de sol G2 AVP du 16/07/2025 du geotechnicien ATLAS GEOTECHNIQUE indique une presence d'eau mesuree entre 80,7 et 80,9 m NGF. L'Hopital est donc au-dessus des aleas de la nappe et aucun rabattement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La demolition des batiments et les excavations necessaires a la realisation d'un sous-sol entrainent un excedent de materiaux qui fera tant que possible l'objet d'un traitement adapte, avec un reemploi sur site des que la situation le permet. A reception du diagnostic PEMD en cours de realisation, le maitre d'ouvrage confirmera les possibilites et les quantites : - De remploi sur site des
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Besoins des constructions et aménagements paysagers.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les seuls materiaux d'apports sont pour les constructions et les aménagements paysagers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les batiments projetes seront connectes aux reseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usees. Le projet engendre un besoin supplementaire d'environ 102 EH par rapport a la situation actuelle. Les ressources et equipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement actuels sont suffisants pour la consommation du projet. Les eaux usees collectees par la
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet d'appuie sur une emprise deja urbanisee pour l'ensemble du site. L'alignement de tilleuls central au site sera strictement preserve tandis que des espaces verts seront recrees notamment pour l'EHPAD (espace de deambulation). Sur les 115 arbres recenses sur le site, environ 60 sont conservees et environ 55 sont supprimees. Environ 125 arbres seront plantes sur les espaces verts
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont implantes a plus de 10 km du site de projet et sans continuite d'habitat avec le site du projet. Des especes de la Directive Oiseaux ayant justifie la designation de la ZPS Sites de Saint-Denis, a 15 km, peuvent survoler le site du projet de maniere ponctuelle, mais ce dernier ne constitue ni un site de nidification ni un site d'alimentation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un site entierement urbanise et n'est pas de nature a engendrer de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de projet n'est concerne par aucun risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site de projet est concerne par : - Un zonage d'exposition moyenne au risque de retrait-gonflement des argiles, - Un zonage 1 (tres faible) d'exposition au risque sismique, - Un zonage de categorie 1 du risque radon, correspondant a des formations geologiques avec des teneurs en uranium faibles, - Un niveau de susceptibilite nulle de presence d'amiante environnemental. La
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer de risque sanitaire. La conception pluviale est pensee afin de limiter tant que possible le risque de maladies vectorielles : les
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dus a la circulation des camions et engins de chantier. En phase d'exploitation, l'extension de la capacite d'accueil et de services du complexe hospitalier peut engendrer une augmentation de la frequentation routiere. En outre, les acces au complexe hospitalier ne se feront plus par la rue Petit de Beauverger mais par la rue de Saint-Christophe et l'avenue Beauverger qui reporte le
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux le chantier respectera le referentiel environnement de Bouygues Construction, qui prévoit des mesures specifiques d'organisation, de phasage et de modes operatoires permettant de ne pas avoir d'impact
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les nuisances sonores proviennent de la circulation des vehicules.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier et exploitation, le projet n'engendrera aucune odeur ou nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase exploitation, aucune nuisance vibratoire supplementaire n'est a prevoir. En phase chantier, les travaux risquent d'engendrer des vibrations sur une courte periode
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations existantes sont seulement generees par les voies de circulation a proximite du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage du site de projet engendrera des emissions lumineuses qui seront maitrisees et conformes a la reglementation (enseignes, candelabres...).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet et ses abords immediats sont concernes par les emissions lumineuses liees a l'eclairage public, des batiments et des voies.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet generera des rejets dans l'air en phase chantier et en phase d'exploitation. Les emissions polluantes liees aux batis seront restreintes en ce que le projet sera conforme a la reglementation thermique en vigueur a la date du depot de permis de construire. Le projet pourra engendrer une hausse du trafic sur le reseau routier et ainsi des emissions dues aux echappements. A noter que cette augmentation du trafic pourra etre moderee par le
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet va impliquer des impermeabilisations supplementaires. Afin de reduire au maximum les surfaces impermeables, une part importante a ete donnee a la vegetation de la parcelle. Une partie de la
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltrations sur site (voir annexe 13).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Seules des eaux usées domestiques sont induites par le projet. Des bacs de graisse sont mis en place pour le service de restauration du complexe hospitalier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, le projet fera l'objet d'une gestion appropriée des déchets de chantier (les déchets seront collectés, triés et évacués vers les centres de tri adaptés). En phase exploitation, le projet engendrera majoritairement des déchets ménagers et assimilés, mais également une part de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) qui seront traités dans une filière appropriée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'emprise du projet intercepte un zonage de site patrimonial remarquable et de protection au titre des monuments historiques, ainsi qu'une servitude relative à une zone de présomption de prescription archéologique. Le projet est mené en collaboration étroite avec la Ville de Brie-Comte-Robert pour s'assurer de sa bonne intégration paysagère et architecturale. Le site a par ailleurs fait l'objet d'une étude patrimoniale qui identifie
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site de projet conserve son usage principal d'activités hospitalières et de soins aux personnes âgées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place sont détaillées dans l'Annexe 6 : Autoévaluation environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe spécifique d'autoévaluation (annexe 6).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bailly

Prénom Marion

Qualité du signataire Responsable d'Agence Environnement et
Terroirs de Marseille

À Marseille

Fait le 27-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)